

### Secrétaire

#### Qualifications requises :

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Le centre de services scolaire se réserve le droit de considérer les candidatures de personnes présentant un autre profil de scolarité et d'expérience que celui décrit dans les qualifications requises.

#### Exigences particulières :

- Connaissances en bureautique ;
- Bonne maîtrise de la langue française.

Note : La vérification des qualifications requises et/ou des exigences particulières pourra être faite au moyen de tests et d'une entrevue.

#### Échelle salariale :

Entre 24,17 \$ et 26,30 \$, selon la convention collective nationale.

**Cet affichage prendra fin lorsque les besoins seront comblés.**

#### Suivez-nous !



Le Centre de services scolaire des Phares est présentement à la recherche de candidates ou de candidats afin de constituer une **banque** de candidatures pour le poste de secrétaire pour l'année scolaire 2024-2025.

#### Principales fonctions :

- Effectuer la saisie à l'ordinateur, de textes et de diverses données ;
- Assister une ou plusieurs personnes en exécutant des tâches de secrétariat ;
- Recevoir et acheminer les appels téléphoniques ;
- Fournir des renseignements généraux ;
- Tenir à jour les dossiers et les registres ;
- Peut être appelée à se déplacer ;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe en lien avec l'exercice de ses fonctions.



**NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES. TOUTEFOIS, NOUS COMMUNIQUERONS UNIQUEMENT AVEC LES PERSONNES RETENUES.**

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Le personnel du Centre de services scolaire est également soumis à la Loi sur la laïcité de l'État.